# CCT 104

## - Les systèmes de reconnaissance des compétences acquises -

(1)

L’IFP donne la possibilité aux entreprises alimentaires de faire effectuer un **HR-scan**. Un HR-scan aide les entreprises à cartographier leur politique RH à l’aide d’un questionnaire qui aborde toutes les couches de l’organisation. Cela permet non seulement d’identifier les forces et les faiblesses d’un grand nombre de domaines RH, mais également de formuler des conseils précieux afin de professionnaliser davantage la politique RH. La reconnaissance des compétences acquises peut être intégrée dans l’analyse et les conseils sous la forme d’un point d’attention spécifique.

*Pour plus d’informations :* *Frédéric Baugniet,* [*frederic.baugniet@ipv-ifp.be*](mailto:frederic.baugniet@ipv-ifp.be)*, IFP, 0476 90 18 25*

(2)

L’IFP soutient le dispositif francophone de validation des compétences ([www.cvdc.be](http://www.cvdc.be)) en contribuant activement à l’élaboration de référentiels de compétences pour les métiers suivants :

* Opérateur de production en industrie alimentaire
* Conducteur de ligne de production en industrie alimentaire
* Ouvrier boulanger – pâtissier
* Découpeur – désosseur
* Préparateur – vendeur en boucherie
* Opérateur de production sur ligne industrielle
* Tuteur en entreprise
* Conducteur de chariot élévateur
* magasinier

**Reconnaître les compétences acquises en entreprises !**

Bien des compétences sont acquises au départ des activités et des formations réalisées en entreprise. La validation des compétences constitue donc une opportunité réelle pour leur reconnaissance au départ d’un dispositif neutre, fiable et construit sur une démarche qualité. Sachant que 30% des travailleurs du secteur sont peu qualifiés et que 40% le sont moyennement, le système de VdC représente donc une réelle opportunité dont il faut se saisir.

Dans ce cadre, l’IFP peut aider l’entreprise alimentaire à mettre en place le dispositif de VdC pour ses travailleurs qui le souhaitent, soit au sein même de l’entreprise, soit dans un centre agréé.

*Pour plus d’informations :* *Frédéric Baugniet,* [*frederic.baugniet@ipv-ifp.be*](mailto:frederic.baugniet@ipv-ifp.be)*, IFP, 0476 90 18 25*